

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20230712D04

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18

Date de convocation
30 Novembre 2023

Date d'affichage
30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, salle de la mairie.

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BOFFEL Jean-Marie, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, TOUCHES Jacqueline , MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane, HUARD Claudia, BINET Patrick, PIGET Jean-Marc

Absents excusés : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES AU 1^{er} janvier 2024

Délibération N° 20230712D04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs de la location de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	LOCATION A DES SOCIETES, ASSOCIATIONS, TRAITEURS ET PARTICULIERS LOCAUX	LOCATION A DES ORGANISMES, TRAITEURS, PARTICULIERS NON LOCAUX
SALLE +BAR	180 €	440 € (soirées, bals, manifestations a entrée payante)
THÉS DANSANTS	180 €	Sans objet
CUISINE	100 €	110 €
VAISSELLE	70 €	80 €
SALLE pour REUNIONS DIVERSES (assemblée générale, manifestation gratuite sans but lucratif)	90 €	200 €
LOTOS	90 €	SANS OBJET
SALLE pour ARBRES DE NOEL DES ASSOCIATIONS, MANIFESTATIONS SCOLAIRES, REUNIONS DE SYNDICATS DE COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES.	GRATUIT	200 €

1) **Rappelle** les tarifs des cautions demandées au locataire selon règlement approuvé par délibération du 7 juin 2016 qui s'établissent comme suit :

- Un chèque de 300 € pour garantir le règlement de la location.
- Un chèque de 100 € pour garantir les dommages.
- Un chèque de 100 € pour garantir la remise en état de propreté.

2) Tarif de remboursement des pièces manquantes ou endommagées suite à constatation dans l'inventaire :

3)

DESIGNATIONS	QTES	TARIF REMBOURSEMENT
Cuillère à café	1	1 €
Couteaux	1	1 €
Tasse à café	1	1,50 €
Soucoupe grand modèle	1	1,50 €
Soucoupe petit modèle	1	1,50 €
Assiette plate	1	4 €
Assiette creuse	1	4 €
Assiette à dessert	1	3 €
Pichet inox	1	12 €
Coupe 13 cl	1	2,50 €
Verre 14 cl	1	1,50 €
Verre 15 cl	1	1,50 €
Verre 19 cl	1	1,50 €
Panière à pain inox grand modèle	1	6,50 €
Panière à pain inox petit modèle	1	5,50 €
Poubelle à clapet 20 l	1	12 €
Poubelle immeuble 80 l	1	14 €
Extincteur	1	100 €
Miroir	1	10 €
Table	1	250 €
Chaise	1	40 €
Manche alu	1	15 €

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire, GUY-SAINTE-SÉPULCRE
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

